



CONSEIL
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2016 - N° 270 -



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 7 décembre 2016

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X (départ à 10h)	Constantin VERNICOS
X	
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X	
X (arrivée à 9h45)	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Timothée **MARTINOD**
 Pierre GANAULT (suppléant)
 Fanny **PATRAS**
 Clémentine COLOMER (suppléant)
 Vincent **PONS**
 Jonathan LEPINE (suppléant)
 Justine **RIVERS-MOORE**
 Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)
 Pierre **VAN-ISEGHEM**
 Tony RUBIO (suppléant)
 Audrey **DERAINE**
 Sarah TAALLAH (suppléant)
 Maurizio **TOFT**
 Roy CHAYEB (suppléant)
 Tarama **NASSER**
 Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
	Timothée MARTINOD
X	
X	

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
 Dalila **HAMMAR**
 Christine **LAROUI**
 Thierry **VINDOLET**

X	
X	
X	

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Frédéric LEMOIGNO

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 24 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Maurizio **NOBILI**

- Directeurs de département

Adam **ALI** (BE)

Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

Hervé **JOURDE** (DESTEMM)

- Chefs de service

Béatrice **BOYER** (Communication)

Corinne **FERNANDEZ** (Relations Internationales)

Caroline **FRISOU** (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable Administratif)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Gestion des Moyens)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

- Invités

Marc **HERZLICH** (DS MIPS)

Jean-Michel **MARIN** (DS IMAG)

François **ROUSSET** (B3ESTE)

Le **mercredi 16 novembre 2016**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le jeudi 10 novembre 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Vote du procès-verbal n° 269,*
3. *Point sur la campagne d'emplois EC,*
4. *Campagne d'emplois BIATS - vote des profils de poste -,*
5. *Vote du budget 2017 de la Faculté des Sciences,*
6. *Statuts de la Faculté des Sciences,*
7. *Vie étudiante,*
8. *Vote de conventions,*
9. *Questions diverses.*

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

M. BOUBY souhaite intervenir au sujet du chauffage des bâtiments du campus du Triolet : *« cette année encore, celui-ci a été allumé après les vacances d'automne, ce qui n'est pas normal ... »*

De plus, **M. BOUBY** souligne que dans des salles de TP du bâtiment 3, les sols étaient trempés car il avait beaucoup plu les jours précédents. Sans chauffage, il était presque impossible de réaliser les enseignements.

M. BOUBY informe les membres du Conseil qu'il répètera ses propos lors du prochain Comité Technique UM.

Lorsque **M. BOUBY** l'a averti en Bureau du Conseil de cette situation, **M. HALBOUT** a sensibilisé **M. GUEVELLOU**, Responsable Administratif de la Faculté des Sciences, qui a lui-même transmis l'information aux personnes compétentes.

M. GUEVELLOU confirme le fait d'être intervenu le jour même auprès de la Direction du Patrimoine Immobilier.

M. HALBOUT regrette un manque d'anticipation : *« on attend malheureusement qu'il fasse froid pour allumer le chauffage au sein du campus ... »*.

M. BOUBY corrige les propos de **M. HALBOUT** : *« on attend surtout la fin des vacances d'automne ! »*. Or, il serait opportun de pouvoir le démarrer dès qu'il fait froid ou lorsqu'il y a de l'humidité sous peine de ne pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

M. BOUBY a pris des photos de la salle lors des jours de pluie, montrant les sols trempés ; cela peut s'avérer très dangereux, surtout lorsque les techniciens et les étudiants transportent des ballons en verre ...

M. VINDOLET acquiesce et ajoute que des radiateurs situés au sein du bâtiment 5 ne fonctionnent pas. Cette information est très importante car ces locaux sont très fréquentés.

Pour **M. BOUBY**, ce problème est récurrent d'année en année ...

Pour **M. HALBOUT**, celui-ci n'est qu'une partie d'un problème beaucoup plus important tenant à une certaine vétusté du réseau. Il n'en demeure pas moins qu'il ne faut nullement le négliger.

M. HALBOUT ne sait pas si le Conseil de la Faculté des Sciences est un lieu approprié pour formuler une autre remarque mais, celle-ci ayant été relayée à de nombreuses reprises en réunion de Direction UM, il se permettra de la faire remonter : *« il y a de forts mécontentements concernant la qualité du ménage effectué dans les salles de TP et les locaux en général. »*

M. HALBOUT lie ces deux situations car elles concernent notre lien au campus. Ainsi, la mise en route du chauffage et la qualité du ménage sont des sujets importants pour notre communauté !

M. HALBOUT effectuera certainement un point sur le ménage à l'occasion de « *l'intervention du Directeur* » lors d'un prochain Conseil. Il y a eu, notamment au niveau du Département d'enseignement EEA, des retours plutôt « *catastrophiques* » concernant l'état d'entretien des salles pédagogiques.

Pour **M. VINDOLET**, il n'y a pas uniquement des problèmes de chauffage et de ménage. Ainsi, à l'extérieur du bâtiment 4, une table en bois a été arrachée et des barres de fer ressortent dangereusement. Il conviendrait de réaliser un bilan sur ce mobilier. « *En effet, nous sommes dans une région avec un climat ensoleillé et les tables situées à l'extérieur n'en sont que plus fortement fréquentées par les personnels et les étudiants.* ».

M. HALBOUT demande à ce qu'un bilan puisse être réalisé par les Directeurs de Département d'enseignement. Maintenant que la Direction et le Conseil ont avancé sur le budget et les campagnes d'emplois, il conviendra de se consacrer à la résolution de ces problèmes « *fonctionnels* » et ce, très rapidement.

Pour **M. HALBOUT**, il est indispensable de relayer les problèmes de chauffage au sein des différents Conseils de l'Université de Montpellier.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au premier point de l'ordre du jour.

1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Salons et Conférences

✓ Conférence d'Yves MAUFRETTE

M. HALBOUT cède la Parole à **M. ALI** pour que celui-ci présente la dernière conférence du Professeur **Yves MAUFRETTE** qui s'est avérée être un véritable succès.

M. ALI rappelle que l'idée était d'explorer une nouvelle approche pédagogique, l'« *Apprentissage Par Problème* » - APP- dont **M. MAUFRETTE** est spécialiste.

M. ALI souligne que **M. MAUFRETTE** est Professeur à l'Université de Montréal. Il est venu à Montpellier pour débattre de la mise en œuvre de cette approche au sein du Département Biologie-Ecologie de la Faculté des Sciences.

M. ALI précise que le Département envisage de développer un parcours selon ce type d'apprentissage. Il existe déjà un décloisonnement disciplinaire. Ainsi, les étudiants travaillent sur des problématiques où biologistes, chimistes et physiciens travaillent conjointement.

M. HALBOUT ajoute qu'il s'agit d'un axe fort en matière d'innovation des pratiques pédagogiques, thème sur lequel la Faculté des Sciences œuvre depuis plus un an.

M. HALBOUT rappelle que ces réflexions sont menées en lien avec l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

M. HALBOUT signale qu'une journée de liaison Université-Lycée organisée par le Rectorat de l'académie de Montpellier, se déroulera le 23 novembre prochain sur notre campus universitaire.

✓ Salon de l'Ecologie

M. HALBOUT rappelle que le Salon de l'Ecologie s'est déroulé du 2 au 5 novembre derniers et « *a été un grand succès !* » Du reste, quelques minutes ont été consacrées à cet évènement sur France Inter dans l'émission de **M. Denis CHEISSOUX** « *CO2 mon amour* ».

M. HALBOUT note que l'implication des étudiants de la Faculté a été saluée. Ces derniers ont réussi à démontrer l'importance de l'Ecologie et fait part des enseignements de qualité qu'ils ont reçus sur cette thématique au sein de l'UFR Sciences.

- ✓ Salon spécial santé, social, paramédical et sport de Montpellier et le Salon de l'ingénierie pour la santé

M. HALBOUT informe l'auditoire que ce salon, en lien avec le celui dédié à l'Ingénierie pour la santé - porté par la Faculté de Pharmacie UM -, se tiendra dans quelques semaines.

- ✓ Séminaire Lycée-Université

M. HALBOUT revient sur ce séminaire qui interviendra le 23 novembre 2016.

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il est important de sensibiliser les équipes quant à leur présence aux ateliers disciplinaires qui auront lieu sur le campus - Faculté, Polytech, IAE, ... - entre 11h et 12h30.

Pour **M. HALBOUT**, la participation de l'ensemble des enseignants est importante : « *il est toujours intéressant de pouvoir échanger sur les compétences attendues.* » Des professeurs viendront de collèges et de lycées de toute l'académie montpelliéraine pour débattre sur les pratiques pédagogiques au niveau de chaque groupe thématique.

M. HALBOUT explique que le Rectorat a créé des champs disciplinaires. La Faculté des Sciences est concernée par quatre d'entre eux :

- Physique-Chimie,
- Mathématiques-Informatique,
- Technologie « *au sens large* »,
- Sciences de la Terre.

Encore une fois, pour **M. HALBOUT**, il est important d'être présent lors de ces ateliers et d'échanger avec les équipes pédagogiques du secondaire qui seront fortement mobilisées lors de cette journée.

M. HALBOUT remercie grandement le Responsable administratif et l'ensemble de ses équipes - logistique notamment - qui ont répondu de manière diligente à l'appel de l'Université de Montpellier - SCUIO-IP - et du Rectorat, suite à la sollicitation de ces derniers.

M. HALBOUT ajoute que la Faculté des Sciences ainsi que l'ensemble des composantes présentes sur le campus Triolet se mobiliseront fortement pour participer à cet évènement.

Pour **M. HALBOUT**, le dialogue entre les enseignants du Secondaire et de l'Université est un enjeu essentiel.

b- AAP Numérique 2016

M. HALBOUT indique que **Mme ROLLAND** a effectué un retour sur les réponses de l'Université de Montpellier concernant les Appels à Projet autour du Numérique.

M. HALBOUT a mis à disposition les trois projets qui avaient été déposés dans ce cadre.

M. HALBOUT demande à **Mme ROLLAND** de réaliser un point auprès de l'assistance sur, d'une part, les volants d'heures alloués par l'Université et complétés par la Faculté des Sciences, et d'autre part, sur les perspectives en la matière.

Mme ROLLAND rappelle que sept projets avaient été déposés pour la Faculté des Sciences de Montpellier lors de la première vague du mois de juillet. Après examen, seuls deux avaient été retenus, dont celui dédié à la Chimie, avec la totalité des heures sollicitées et un fort investissement de la part de la DSIN UM. Un projet du Département Informatique a également été retenu mais, pas avec la totalité des heures demandées.

Mme ROLLAND signale que, sur les cinq projets non retenus lors de la première vague, seuls trois ont été à nouveau déposés, avec des modifications, toujours avec une demande d'accompagnement de la DSIN. Ont donc été sélectionnés lors de cette deuxième vague :

- le projet de Biologie-Ecologie, la totalité des heures demandées (96 heures) a été retenue,
- le projet EEA, sur les 60 heures demandées seules 30 ont été retenues,
- le projet Informatique, sur les 36 heures demandées, 12 ont été retenues.

Mme ROLLAND ajoute que les Départements d'enseignement BE et Langues qui avaient déposé un dossier lors de la première vague mais n'avaient pas été retenus, n'ont pas participé à la seconde vague et seront en conséquence, accompagnés par le Comité TICE afin de présenter à nouveau leur projet à l'occasion de la prochaine vague, au mois de janvier 2017.

Mme ROLLAND souligne que le Comité TICE s'est réuni jeudi dernier. Concernant l'enveloppe dédiée à ces projets - et équivalant à 100 heures d'enseignement -, il a été décidé que les projets ayant reçu la totalité de leur financement par l'Université de Montpellier, n'étaient pas représentés. Ceux qui ont été retenus partiellement seront subventionnés en complément sur l'enveloppe de la composante.

Suivant ce cadrage, **Mme ROLLAND** note que :

- le projet Informatique a ainsi pu obtenir 16 heures supplémentaires sur les 45 heures demandées à l'origine et les 20 heures allouées par l'UM,
- le projet Informatique « Ressource Pédagogique Numérique pour le Département Informatique » a été retenu pour 17 heures supplémentaires.
- le projet EEA « Image par Image » a bénéficié de 18 heures complémentaires sur les 60 heures sollicitées à l'origine et les 30 heures allouées par l'UM.

Mme ROLLAND souligne que les heures attribuées par la Faculté des Sciences sont en équivalent TD. Elles aideront les enseignants à s'investir ou à les soutenir pour monter le projet. La DSIN UM n'accompagnera pas les dossiers : « *les enseignants devront donc travailler en autonomie.* ».

Mme ROLLAND précise que la totalité des heures complémentaires de la Faculté n'a pas été attribuée car le Comité souhaite conserver un volant d'heures pour ceux qui participent déjà à un projet ou qui aspirent à s'y investir.

Mme ROLLAND annonce qu'un nouveau projet propre à la Faculté des Science va être lancé pour octroyer des heures restantes - soit une petite centaine - au titre de l'année 2016-2017.

M. HALBOUT s'interroge : « *quand la prochaine vague d'appel à projets aura-t-elle lieu à l'échelle de l'Université de Montpellier ?* ».

Mme ROLLAND répond que le Comité TICE de l'établissement doit se réunir au mois de décembre pour établir le prochain calendrier des appels à projets pour une dépose de l'AAP en janvier 2017. Cela permettra aux équipes de travailler sur leur projet.

M. HALBOUT remercie **Mme ROLLAND** pour son intervention très précise.

M. HALBOUT tient absolument à tenir informés les conseillers de ces AAP qui complètent la réflexion de la Faculté sur les pratiques pédagogiques.

c- Communiqué de la CDUS

M. HALBOUT a mis à disposition de l'assemblée, un communiqué de la Conférence des Doyens et Directeurs des UFR Scientifiques des Universités Françaises sur, d'une part, l'augmentation des effectifs dans leurs UFR respectives et, d'autre part, les perspectives en matière d'emplois et de budget.

M. HALBOUT ajoute qu'il s'agit des perspectives que les Doyens et Directeurs souhaitent éclaircir.

Après des campagnes d'emplois et budgétaires qui ont pu être menées à bien suivant les cadrages définis en interne, **M. HALBOUT** croit qu'il s'agit de la dernière année où la Faculté des Sciences de Montpellier pourra travailler « *confortablement* »... A cet effet, il pense que la mobilisation de tous dans les semaines et mois à venir, sera sans nul doute nécessaire pour sensibiliser la tutelle à l'importance de prévoir des moyens et des crédits suffisants lors des prochaines rentrées universitaires.

Pour **M. HALBOUT**, la composante doit amorcer un travail de lobbying et invitera chacun à pouvoir faire pression à son niveau.

M. FILHOL demande à **M. HALBOUT** s'il dispose des effectifs des élèves de terminale pour cette année.

M. HALBOUT n'a pas cette information « *précise* » au niveau académique.

M. FILHOL lui propose de les lui communiquer. Selon lui, il risque d'y avoir une augmentation du nombre de primo entrants.

Pour **M. HALBOUT**, il est ainsi important de lancer une alerte.

Pour **M. BOUBY**, il est important que la CDUS s'interroge sur ce constat alarmant car la CPU va dans le sens contraire et ce, « *alors même que des personnes se déplaçant sur le terrain, attestent de ce qu'il se passe au sein des UFR scientifiques.* ».

M. HALBOUT souligne que la CDUS essaie d'ores et déjà de se mobiliser. Ces dernières années, la Faculté des Sciences a réalisé un important travail de lobbying à l'échelle du ministère sur les questions d'orientation et de sélection en master. A cet effet, **M. HOFFMANN** connaît bien le travail qui a été mené pour défendre nos formations et notre philosophie en matière d'orientation.

A présent, **M. HALBOUT** pense que le travail de lobbying va devoir être également réalisé sur la question primordiale des moyens.

d- Elections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université de Montpellier

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences a co-organisé - avec la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles et l'ensemble des composantes UM - le 14 novembre dernier, les élections des représentants des usagers au sein des Conseils centraux de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT remercie le **M. GUEVELLOU** et les services de la composante pour l'organisation de cette journée « *qui s'est parfaitement bien déroulée !* ».

M. HALBOUT note que la mobilisation des étudiants de la Faculté a été relativement importante. Ces derniers ont pu s'exprimer dans de bonnes conditions et dans la pluralité.

Aussi, **M. HALBOUT** se réjouit de la diversité des listes qui étaient présentées à l'occasion de ce scrutin.

e- Prochain Conseil - mercredi 7 décembre 2016 -.

M. HALBOUT informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 7 décembre 2016, à 8 h 30 - Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 270,
3. Point sur les campagnes d'emplois,
4. Point sur le budget 2017,
5. Projets pédagogiques 2017,
6. Prochaines échéances électorales,
7. Point sur Festisciences 2016,
8. Questions diverses.

M. HALBOUT précise que cette séance était initialement prévue le 14 décembre prochain. Toutefois, le Conseil d'Administration de l'Université se réunissant le 12 décembre, il était important que la Faculté ait sa dernière session auparavant, notamment pour effectuer un point sur le budget 2017 et les campagnes d'emplois sur lesquelles il serait possible d'opérer des ajustements.

M. HALBOUT ajoute que le Conseil d'Administration est une instance importante, qui votera le budget et les campagnes d'emplois de l'établissement. De ce fait, s'il devait y avoir des modifications à faire remonter, il conviendrait de prendre les décisions nécessaires auparavant.

M. HALBOUT rappelle que si les conseillers souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mercredi 30 novembre et/ou en contactant directement, **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

2. APPROBATION DU PV N°269 - 19 OCTOBRE 2016

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **Mme DERAINE** a donné procuration à **M. MARTINOD**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**.

M. HALBOUT remercie les nombreux élus et représentants étudiants de leur présence à ce Conseil.

M. HALBOUT salue particulièrement le travail de **Mmes FRISOU** et **GAUCERAND**, effectuant la rédaction de ce procès-verbal.

M. HALBOUT remercie aussi **M. GUEVELLOU** de sa relecture attentive.

M. HALBOUT demande aux Conseillers s'ils ont des remarques à formuler à son sujet.

En l'absence d'observation, **M. HALBOUT** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 269 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 19 octobre 2016 -.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le PV n° 269 - Conseil du mercredi 19 octobre 2016 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour ce vote.

3. POINT SUR LA CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

M. HALBOUT propose de débiter l'ordre du jour par un point relatif à la campagne d'emplois Enseignants-chercheurs.

M. HALBOUT a mis à disposition des Conseillers, l'ensemble des profils de postes correspondants à ceux qui avaient été adoptés lors du précédent Conseil. Cela leur permet aujourd'hui de constater que la Direction a bien lié les profils formation et recherche, conformément aux dernières discussions.

M. HALBOUT note que les demandes de modifications ont toutes été prises en compte.

« Conformément aux usages au sein de la composante », **M. HALBOUT** souhaite aujourd'hui procéder au bilan de cette campagne d'emplois et évoquer les engagements qui devront être pris par la Faculté des Sciences l'année prochaine ; cela permettra de préparer d'ores et déjà, la prochaine campagne.

M. HALBOUT demande à l'auditoire s'il a relevé des « coquilles » sur les profils de poste ou s'il a des remarques à formuler.

M. HALBOUT a transmis à la Présidence de l'Université de Montpellier le cadrage fixé par le Conseil avec les remarques qui ont été émises lors des débats. A l'occasion de cette campagne d'emplois 2016-2017, la Faculté avait opéré 13 demandes :

- 6 concernant le renforcement des adossements entre les formations et la recherche,
- 4 relatives à des opérations structurantes,
- 3 en lien avec les opérations des différentes composantes, notamment Polytech Montpellier, la Faculté de Pharmacie et l'IUT de Béziers.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'il convient d'ajouter à ces demandes une opération avec l'IUT de Nîmes, anticipant le départ à la retraite de **M. CHARRAR**. »

Sur l'ensemble de ces opérations, **M. HALBOUT** rappelle que l'une d'entre elles, concernant le Département Informatique, a dû être repoussée. Celle-ci correspondait au dégel du poste « *DELORT* » afin d'initier une ouverture sur la thématique Image.

Afin d'être le plus transparent avec les Conseillers, **M. HALBOUT** explique que cette demande de « dégel » aurait pu aussi anticiper le départ à la retraite de **M. DICKY**. Cependant, le dégel du support actuellement occupé par **M. DELORT** - en disponibilité depuis plusieurs années -, n'a pas été validé par l'Etablissement.

M. HALBOUT indique qu'il y avait trois demandes au niveau du Département Informatique :

- une demande de renforcement du Génie logiciel au niveau Pr, croisée avec Polytech Montpellier, pour remplacer **M. DUCOURNAU**. Cela ne posait pas de problème ;
- Et deux demandes « *tenant beaucoup à cœur* » le Département Informatique, avec un soutien différencié au niveau du Laboratoire :
 - l'une portait sur la thématique Image,
 - l'autre concernait le renforcement sur la thématique Génie Logiciel, avec mutation possible d'un enseignant de l'IUT de Béziers.

M. HALBOUT souligne qu'il faudra attendre la prochaine campagne d'emplois et « *choisir une opération plutôt qu'une autre, sachant qu'en l'état actuel des choses, il n'a pas la garantie que les deux opérations pourront être réalisées.* » Si l'UM autorise l'UFR Sciences à ouvrir un poste sur le support de **M. DICKY**, la composante n'est toutefois pas assurée de pouvoir en ouvrir un deuxième sur celui de **M. DELORT**.

M. HALBOUT émet un « *petit regret* » concernant cette situation. Ne pouvant pas mener ces deux opérations à leur terme, il a donc été décidé de reporter ces dernières à l'an prochain.

Cependant, **M. HALBOUT** se félicite que la Faculté des Sciences de Montpellier ait été entendue sur l'ensemble des autres demandes.

Concernant les opérations structurantes, **M. HALBOUT** rappelle que le Conseil les avait coordonnées selon les priorités suivantes :

1. Chimie : profils « Matériaux innovants par des méthodes basse température »,
2. Biologie-Ecologie (support ex **Vladimir LORMAN**) : profils « Evolution »,
3. Mathématiques en lien avec les Départements scientifiques MIPS et BS : profil « Bio-statistique »,
4. Bio-MV en lien avec les Départements scientifiques MIPS et BS - détachement de **M. DRONIOU** - profil « Métabolisme intégré ».

M. HALBOUT explique que des postes seront ouverts sur les trois premières demandes, respectant ainsi les priorités de la Faculté des Sciences. La quatrième sera différée pour permettre l'opération en lien avec l'IUT de Nîmes : celle-ci consiste à anticiper le départ à la retraite de **M. CHARRAR**. Après celui-ci, la quatrième opération sur la Biologie sera réalisable.

Concernant cette dernière opération en lien avec l'IUT de Nîmes, **M. HALBOUT** signale qu'une demande du Conseil et des différentes communautés avait été formulée pour que ce poste soit ouvert en section 28.

M. HALBOUT a listé les engagements qui devront être pris pour la prochaine campagne d'emplois.

M. HALBOUT va demander formellement à ce que le Conseil émette un avis sur ces derniers : « *il est symboliquement important de montrer une continuité dans les actions au niveau de la Faculté des Sciences.* »

M. HALBOUT présente les trois opérations croisées avec trois composantes :

- Opération conjointe avec la Faculté de Pharmacie, mettant à disposition de la Faculté des Sciences, le support de Pr qui sera restitué lors du départ de « *Chantal MENUT* » en 2018-2019 et compensé par le prêt d'un Ater à temps plein ;
- Opération conjointe avec Polytech Montpellier : la Faculté des Sciences donne un poste de Pr à Polytech afin que cette composante puisse recruter un enseignant sur une thématique non prioritaire au niveau de la Faculté. En contrepartie, un enseignant de Polytech va basculer sur la Faculté des Sciences ;
- Opération conjointe avec l'IUT de Nîmes : la Faculté des Sciences met à disposition le support de Pr - pour ouverture en section 28 - qui sera restitué lors du départ de « *Salam CHARAR* ».

M. HALBOUT rappelle ensuite les cinq engagements pris en interne :

- suite à l'ouverture d'un poste de Pr en Biologie-Ecologie sur un profil « Evolution », le Département Physique récupèrera un support de Maître de Conférences pour ouverture d'un poste en section 28, sur un profil à l'interface avec la Biologie. « *Il est important de tenir cet engagement !* »
- le poste actuellement occupé par « *Céline SPANINGS PIERROT* » - en disponibilité - sera utilisé pour l'affectation de **M. FRUTOS**.
Il y a peu de chance que cette dernière revienne, aussi, **M. FRUTOS** pourra rester sur ce poste en détachement ;

- la prochaine campagne d'emplois au niveau du Département Informatique envisage le recrutement d'un Maître de Conférences sur le profil « Images » et la mutation d'un collègue originaire de l'IUT de Béziers sur la thématique « Génie logiciel », en échange de l'ouverture d'un poste de Maître de Conférences « *ex-FdS* » sur cette composante. **M. HALBOUT** maintient ces deux demandes et précise que la recherche n'en maintient qu'une. Le Conseil devra déterminer les priorités lors de la prochaine campagne ;
- En cas de promotion d'un Maître de Conférences local sur le poste PR 28 ouvert sur l'IUT de Nîmes, le profil en cascade sera sollicité sur l'ICGM. **M. HALBOUT** précise le laboratoire car il y aura certainement des transferts à leurs niveau : « *il est donc important de rassurer le Département Scientifique Chimie sur cette ouverture en cascade* » ;
- Un poste de Pr au 46.3 sera demandé au DESTEEM pour la campagne 2017-2018. Celle-ci avait été reportée car le Département avait déjà bénéficié d'un 46.3 lors de la campagne 2014-2015. La Faculté s'était donc donnée un peu de temps pour qu'il y une « *aération* » et un renouvellement des candidatures pour que « *tout le monde puisse se préparer au niveau du Département.* »
Les discussions en Conseil des Directeurs de composantes, sur une demande similaire, laisse à penser que cette ouverture ne pourra se faire que conditionnée à l'identification d'un chapeau de Pr. Or, la Faculté a bien pris l'engagement que celui-ci relèvera du Département de Mathématiques. **M. HALBOUT** tient à préciser ainsi que « *le DESTEEM ne bénéficie pas d'un chèque en bois* », les Mathématiciens ayant donné leur accord pour allouer un chapeau de Pr au DESTEEM.

Dans l'ensemble, **M. HALBOUT** note que tous ces engagements peuvent être tenus par la Faculté des Sciences. Lors de la prochaine campagne d'emplois, le Conseil étudiera concrètement leur mise en œuvre.

M. HALBOUT demande à l'assemblée si elle a des commentaires à formuler sur cette campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs.

M. HALBOUT remercie tous les Directeurs de Département et les équipes ayant aidé à défendre cette campagne d'emploi, « *ce qui n'a pas été de tout repos !* » La Faculté des Sciences a dû ainsi se mobiliser fortement en cette période tendue sur le plan budgétaire.

Aussi, **M. HALBOUT** a pu faire passer tous les messages de la Faculté des Sciences excepté pour le Département Informatique, ce qu'il regrette.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** suggère de soumettre à l'approbation du Conseil l'ensemble de ces engagements afin de les reprendre lors de la prochaine campagne d'emplois.

M. HALBOUT propose de valider les engagements relatifs à la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs 2016-2017 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Les engagements relatifs à la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs 2016-2017 de la Faculté des Sciences recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie les Conseillers de ce vote unanime !

M. HALBOUT note que la Faculté dispose déjà d'un début de feuille de route pour la prochaine campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

4. CAMPAGNE D'EMPLOIS BIATS - VOTE DES PROFILS DE POSTE -

M. HALBOUT rappelle à l'assemblée qu'il a publié sur l'ENT les profils de poste sollicités par la Faculté des Sciences dans le cadre de la campagne d'emplois BIATSS 2016-2017.

Pour cette campagne, **M. HALBOUT** explique que cela fut parfois un peu « *complexe* », dans la mesure où les postes demandés sont, dans un premier temps, ouverts aux mutations internes avant d'être publiés pour des recrutements internes et externes.

M. HALBOUT note que cette campagne ne ressemble pas à celle des Enseignants-Chercheurs. La Faculté des Sciences a déjà opéré un certain nombre de mutations internes sur des emplois qui étaient vacants ou susceptibles de l'être.

M. HALBOUT présente le bilan daté au 4 novembre 2016, déjà évoqué lors du Bureau du 15 novembre dernier.

M. HALBOUT précise que, au 4 novembre, toutes les demandes de renouvellement de supports avaient pu être satisfaites, ce qui est une bonne chose, sachant que la Faculté des Sciences avait, par ailleurs, gelé quelques supports, notamment l'un, correspondant à un départ en congé parental.

Pour **M. HALBOUT**, il ne faut pas remplacer le poste d'un agent partant en congé parental tant que ce dernier n'est pas certain de ce qu'il souhaite faire au terme de celui-ci. Pour l'heure, la composante s'organise « *sans cette personne* » et **M. HALBOUT** se réjouit que « *cette collègue profite de cette nouvelle vie !* »

Par ailleurs, **M. HALBOUT** informe l'assemblée que dans le cadre de la restructuration des services centraux, la Faculté des Sciences a procédé à un « *jeu de chaises musicales* », suite à un certain nombre de demandes de mobilité. Ainsi, des agents ont profité de cette réorganisation pour changer d'activité.

M. HALBOUT se félicite que les demandes des agents aient pu être satisfaites.

Même si elles ne sont pas toutes représentées aujourd'hui au sein de ce Conseil, **M. HALBOUT** souhaite remercier l'ensemble des organisations syndicales qui ont accompagné la composante, dans le cadre du dialogue mené avec les personnels. L'implication de ces structures a été d'autant plus importante que certains agents étaient parfois en difficulté.

M. HALBOUT note que les organisations syndicales ont été d'un grand renfort pour les agents dans leur démarche d'évolution ; cette action n'en a été que plus positive pour la Faculté des Sciences

M. VINDOLET profite de l'intervention de **M. HALBOUT** pour préciser que des modalités de compensation de service relatives à l'activité syndicale ont été proposées pour l'an prochain, lors du dernier Conseil Technique de l'Université de Montpellier et ce, notamment au profit des seuls enseignants-chercheurs.

M. VINDOLET souligne que le Snptes a refusé ces dernières car rien n'avait été prévu pour les Biats s'investissant dans des organisations syndicales, « *alors que cette action se fait parfois au détriment de leur propre service et collègues ...* ».

Pour **M. VINDOLET**, il est important que la Faculté des Sciences de Montpellier relaye également cette situation au niveau de l'Université de Montpellier.

Pour **M. HALBOUT**, il conviendra d'appuyer cette requête. L'accompagnement réalisé en amont par les organisations syndicales a permis d'appréhender des difficultés qui auraient pu être découvertes trop tardivement et mettre des agents dans de graves difficultés.

Dans le cadre de cette campagne d'emplois, **M. HALBOUT** indique que cinq agents ont pu bénéficier d'une évolution dans leurs fonctions au niveau de la Faculté des Sciences. « *Tout cela a pu être conduit à bien et en parfaite concorde !* ».

Ainsi, **M. HALBOUT** remercie tous les acteurs ayant participé à cette campagne d'emplois.

M. HALBOUT poursuit son propos et précise qu'un poste reste vacant au niveau des services de Scolarité de la Faculté. Un agent contractuel sera recruté en attendant une ouverture au concours pour le renouvellement de ce poste.

M. HALBOUT informe l'assemblée que le bilan de cette campagne d'emplois comprenait aussi un engagement envers le Département Chimie. Depuis deux années, un besoin avait été exprimé au niveau de la Scolarité ; celui-ci a été relayé par la composante. Le poste

correspondant n'a pas été ouvert au recrutement externe : un agent originaire des services centraux de l'Université ayant manifesté sa volonté de mobilité, y a été accueilli.

M. HALBOUT pense que son venue au sein du Département Chimie s'est déroulée de manière optimale : *« l'agent a émis des retours très positifs ! »*, **M. HALBOUT** s'en réjouit : *« il est important de voir que les agents s'épanouissent dans leurs nouvelles fonctions ! »*.

M. HALBOUT note que cela a permis d'honorer une deuxième demande correspondant au renforcement du secrétariat du master Energie. Le Département Chimie, renforcé par cet agent, pourra prendre en charge cette mission.

M. FILHOL complète les propos de **M. HALBOUT** et informe l'auditoire que le secrétariat du master Energie sera assuré par la secrétaire du Département Chimie ; la nouvelle personne prenant en charge le secrétariat de la licence.

M. FILHOL rappelle que la secrétaire du Département réalise un travail conséquent et que ses compétences ne sont pas en adéquation avec le niveau de son poste.

Pour **M. HALBOUT**, cela fait partie des points restant à satisfaire, qui sont mentionnés dans la troisième partie de la campagne d'emplois, concernant la requalification des postes.

Pour cette campagne et de celles à venir, **M. HALBOUT** indique quatre demandes - dont une qui sera décalée -. Il s'agit du poste de technicien au sein du Département Biologie Ecologie. En effet, l'agent n'a pas encore déposé définitivement son dossier de départ à la retraite ; *« cette information restant bien évidemment en mémoire. »*

M. HALBOUT explicite que la première demande concerne un départ au sein du Département Chimie. La Direction de la Faculté des Sciences a œuvré avec le Directeur du Département, à l'élaboration d'une fiche de poste tenant compte de l'évolution des encadrements notamment au sein des différentes salles de TP.

M. HALBOUT dispose d'une piste pour pourvoir ce poste dans le cadre d'une mutation interne au sein de l'Université de Montpellier.

M. BOUBY souhaite intervenir à propos de cette demande.

M. BOUBY indique que le Directeur du Département est venu lui demander conseil concernant le remplacement d'un technicien d'une salle de travaux pratiques en Chimie analytique. *« Celle-ci comprend énormément de matériels à gérer et nécessite des compétences spécifiques. »*

Pour **M. BOUBY**, la solution envisagée est positive, à la fois pour le Département, l'enseignement, les étudiants et les formations : c'est pourquoi il l'a appuyé. Cependant, il faut garder en tête que ce poste correspond à un départ à la retraite d'un agent de catégorie B et *« qu'il s'agit du dernier qu'il va y avoir d'ici plusieurs années ! »*

Lorsqu'il partira à la retraite, **M. BOUBY** *« ne lâchera pas un poste de catégorie B car il est catégorie C. »*

Au sein du Département d'enseignement Chimie, **M. BOUBY** rappelle un manque d'agents de catégorie B. La plupart relève de la catégorie C alors qu'ils effectuent un travail de catégorie B voire ... A !

M. BOUBY considère que le travail qu'il réalise correspond à celui d'un assistant ingénieur, ce qui est cohérent avec son bac+3.

Aussi, pour **M. BOUBY**, il s'agit d'un compromis du Département Chimie pour l'ensemble de ses étudiants et de ses formations.

M. BOUBY ajoute que le Département comprend sept agents, tous en attente d'une promotion ... Si ces derniers ne peuvent en bénéficier dans les années à venir, il ne faudra pas s'étonner d'une démotivation générale ...

Pour **M. BOUBY**, mettre des agents de catégorie C dans les salles de travaux pratiques n'est pas admissible : ces derniers effectuent subséquemment des tâches d'encadrement, de la gestion informatique et de matériel, des commandes, de la manipulation de produits dangereux pour lesquels les techniciens sont en contact toute la journée, *« cinq jours par semaines et tout au long de l'année ... »* Ces agents méritent des salaires et des statuts qui soient dignes des missions qu'ils réalisent au quotidien !

M. BOUBY le répète : il a appuyé cette demande mais *« cette situation inquiète fortement pour les jeunes collègues ! »* Même s'il souhaiterait passer en catégorie B avant son départ à la retraite dans cinq ans, il est surtout préoccupé pour l'avenir.

M. HALBOUT partage « *techniquement* » les remarques de **M. BOUBY**. Ainsi, un choix a finalement été opéré, en privilégiant la fonctionnalité et le service rendu actuellement. **M. HALBOUT** insiste, lui aussi, sur les besoins à satisfaire en matière de requalification de support.

M. HALBOUT ajoute que la Direction va à nouveau œuvrer en ce sens, dans le cadre des listes d'aptitude.

Pour **M. BOUBY**, cela ne changera pas la donne ... Un poste d'assistant ingénieur est sollicité pour la nouvelle Halle technologique, ce qui est normal : celui-ci accueillera des étudiants seuls dans une salle. « *Un poste de catégorie A est donc une obligation !* ».

Pour **M. BOUBY**, la promotion interne d'un technicien va certainement être privilégiée et ce, alors même que celui-ci a un niveau largement supérieur aux fonctions qu'il occupe. Cependant, cela ne libérera toujours pas un poste de catégorie B.

M. HALBOUT a bien entendu le message : il convient maintenant de trouver une solution ...

Pour **M. BOUBY**, tous les agents ont besoin de reconnaissance et celle-ci correspond évidemment à la promotion dans le corps supérieur.

M. VINDOLET note qu'il s'agit d'un problème récurrent dans tous les services Biats. « *Il est important de pouvoir motiver les agents !* ».

M. HALBOUT essaye de trouver des solutions pour résoudre ce constat singulier. Il est parfaitement conscient de cette situation et entend le message des Conseillers.

En sa qualité de Directeur du Département Chimie, **M. FILHOL** explique que les missions dévolues aux agents de catégorie C ont changé de manière considérable. Il y a trente ans, ces dernières se résumaient à des opérations simples - mélange d'eau et de produits chimiques -, alors même que le matériel utilisé aujourd'hui est désormais programmable et nécessite des compétences évaluées à un niveau bac +2, bac +3 ! Sauf que cela correspond à un niveau B voire A ...

M. FILHOL signale une évolution en termes de technicité qui, au surplus, n'a pas été accompagnée par une évolution des grades d'affectation.

Pour **M. BOUBY**, il ne s'agit pas uniquement de technicité ! Il est aussi question de :

- disponibilité : certains jours, les techniciens passent près de dix heures dans leur salle,
- des risques physiques et chimiques : les techniciens les acceptent au titre de leur travail. Malgré tout et eu égard à ces contraintes, ces agents ne sont pas payés au niveau de rémunération qu'ils méritent : « *cela n'est pas normal !* ».

M. HALBOUT partage les propos de **M. BOUBY**.

Mme HAMMAR reconnaît le travail remarquable réalisé par les agents des Départements d'enseignement de la Faculté des Sciences. Toutefois, elle regrette que les personnels Biats des services centraux de la composante soient oubliés, alors même que ces derniers réalisent également des tâches de catégorie B voire A alors qu'ils ne sont que catégorie C ...

Pour **M. FILHOL**, il s'agit d'un problème général.

Mme HAMMAR acquiesce mais elle souligne que les agents des services centraux sont souvent oubliés.

Pour **M. FILHOL**, « *nous sommes restés sur des missions datant de 1970 alors que les postes ont évolué de manière significative !* ».

M. BOUBY insiste : « *tous les Biats sont dans le même bateau !* » Aucune différence ne doit être faite entre les personnels techniques et administratifs.

Pour **M. VINDOLET**, il est important que la Faculté des Sciences ait un affichage politique à ce niveau.

M. VINDOLET connaît la position de **M. HALBOUT** à ce sujet : il convient à présent de le faire remonter au niveau de la Direction de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT répond que c'est la raison pour laquelle la Faculté des Sciences procède à cet affichage. Il serait pertinent que l'UFR connaisse une continuité d'action à ce niveau.

M. HALBOUT poursuit sa présentation et fait part d'une demande au niveau du Département d'enseignement DESTTEEM, relative à la publication d'un poste de Technicien en Bap J.

Un grand nombre de discussions en réunion de Direction étant intervenu à ce sujet, **M. HALBOUT** souhaite informer le Conseil de la politique de l'Etablissement - « *et qu'il partage !* » - relative aux publications d'emplois des Bap J et G. Celle-ci consiste à publier prioritairement des emplois types et à ouvrir des concours à l'ensemble des agents sans opérer un fléchage vers les services centraux et les composantes UM.

M. HALBOUT fait part de la discussion qu'il a eue avec ce Département : la publication du poste au niveau technicien, ne présage en rien du fait que le lauréat du concours sera un agent du DESTTEEM, voire de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT explique que si ce poste est ouvert au niveau technicien, « *il le sera à tout le monde.* » Aussi et d'après la politique de l'Etablissement, si le lauréat est un agent d'une autre composante, la Faculté devra initier un dialogue avec cette dernière - ainsi qu'avec l'agent -, pour éventuellement le stabiliser à un niveau supérieur dans sa structure d'origine.

M. HALBOUT porte actuellement une réflexion avec les Départements DESTTEEM et Biologie-Ecologie. La priorité est double : il convient ainsi d'afficher des postes de niveau technicien sur des activités de secrétariat ou de gestion au sein des Départements d'enseignement uniquement si le Département est dans la démarche d'accepter la mutation interne d'un agent, lui-même de catégorie B. Si la volonté du Département est d'aider à la promotion de ses agents, il faut déjà disposer de signaux laissant à penser que « *cette personne est en bonne position d'accéder et d'être promue sur ce poste.* »

En conséquence, **M. HALBOUT** rappelle que des agents du DESTTEEM mais aussi, du Département Chimie, pourraient être dans cette posture.

M. HALBOUT ajoute que si ces agents sont bien préparés - « *et il faudra faire en sorte que ce soit le cas !* » - et réussissent leur concours, la Faculté des Sciences fera tout « *pour les garder* ».

M. HALBOUT ajoute que la proposition qui serait faite au niveau de la Faculté des Sciences, après discussion avec le Responsable administratif, est de conserver une réserve de « *chapeau* » de technicien, pour pouvoir positionner les agents qui seront promus et de n'ouvrir au niveau technicien que les supports pour lesquels sont espérés des mutations.

M. HALBOUT insiste auprès de l'assemblée : si des agents de la Bap J se présentent à des concours, ils peuvent candidater « *partout* » ; la Faculté ayant les moyens de les « *garder* ». Toutefois, si un poste de niveau technicien est ouvert - dans la démarche de l'Université -, la priorité est toujours à la mutation interne. De ce fait, s'il est ouvert au niveau catégorie B, il y a de grandes chances pour qu'un candidat venu d'une autre composante ou d'un autre Département, se positionne sur ce poste.

M. HALBOUT précise qu'il y a un choix stratégique à opérer et aujourd'hui dans les discussions qu'il a avec le DESTTEEM, il croit comprendre que la priorité du Département est plutôt d'encourager ses agents à candidater et « *la proposition qui sera faite sera de sanctuariser un « chapeau » mais, de proposer ce poste plutôt au niveau C quitte à le transformer au niveau B si un agent du Département venait à être lauréat d'un concours de technicien au niveau de l'Etablissement.* »

M. HALBOUT insiste auprès des membres du Conseil, la position du Département DESTTEEM est d'accompagner la promotion de ses agents, plutôt que d'accueillir un lauréat de concours de catégorie B venant de l'extérieur.

Enfin, **M. HALBOUT** informe l'auditoire que, concernant la dernière demande, il s'agit de la stabilisation, via un dispositif Sauvadet, d'un agent de la composante qui est depuis de longues années sur un emploi dit San Rémo.

M. HALBOUT explique qu'il s'agit du « *dernier agent* » de la Faculté des Sciences, dans cette position administrative. Il a précédemment présenté des concours et s'est, à force, découragé ... La proposition faite cette année et qui a été validée par le DRH de l'Université, est d'ouvrir pour cet agent, un poste au titre du dispositif Sauvadet ; « *ce collègue est éligible à ce dispositif.* »

M. HALBOUT ajoute que le Responsable administratif accompagnera cet agent dans sa démarche de préparation.

Dans les besoins à satisfaire, **M. HALBOUT** explique qu'il a été discuté des requalifications de supports - « *en général* » -. La priorité, dans les semaines et les mois à venir, est de requalifier un poste de technicien vers un niveau ASI dans l'appui aux TP réalisés dans la halle de technologie du Département de Chimie.

M. HALBOUT précise que la deuxième priorité consiste à identifier les ressources de la DSIN pour le soutien aux TP du Département Informatique.

M. HALBOUT rappelle être à la frontière de la campagne d'emplois de la Faculté car cela ne concerne pas directement les postes de l'UFR Sciences. Toutefois, **M. HALBOUT** propose, dans le cadre de cette campagne, qu'il y ait un message fort qui soit adressé à l'Université et que le Conseil vote cette demande de soutien aux TP du Département Informatique.

M. HALBOUT ajoute que s'inscrit dans le cadre de la gestion pluriannuel des emplois, une demande de renforcement du service de gestion des moyens RH et financiers, par l'ouverture prochaine d'un emploi type « *en gestion administrative* » et ce, pour renforcer l'équipe qui s'occupe actuellement des moyens humains « *où la gestion s'avère de plus en plus lourde au niveau des services centraux de la Faculté des Sciences de Montpellier ...* »

Avant de passer au vote, **M. HALBOUT** rappelle aux membres du Conseil le choix du DESTTEEM d'afficher la demande de poste au niveau C. Le chapeau ne sera pas pour autant perdu car il pourra servir pour la promotion d'autres agents.

M. HALBOUT demande à l'assemblée si elle a de nouvelle remarque à formuler.

M. HALBOUT pense que les informaticiens ont pu « *lire* » la demande forte de renforcement au niveau des TP d'Informatique, mise ce jour à disposition des Conseillers. Ce document sera la feuille de route de la Direction de la Faculté. A ce titre, cette dernière rencontrera très prochainement **Mme BAGNOL**, DSIN pour lui apporter cette requête.

En l'absence de nouvelle remarque - « *et modulo le bémol relatif à la demande du Département du DESTTEEM qui demande à être affinée (catégorie B ou C)* » -, **M. HALBOUT** propose d'adopter les profils de postes Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux de la Faculté des Sciences - campagne d'emploi 2016-2017 -.

Votants : 24 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 24

Les profils de postes Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux de la Faculté des Sciences - campagne d'emploi 2016-2017 - recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et les informe que sera effectué un bilan, lors de la prochaine séance, sur la position définitive adoptée par le Département DESTTEEM.

M. HALBOUT insiste sur l'importance de la demande relative au soutien aux activités pédagogiques du Département Informatique de la Faculté des Sciences et invite ses représentants au sein des différents Conseils de l'Université de Montpellier à être très vigilants. La Faculté a besoin du soutien de tous pour aider la communauté des informaticiens à assurer « *profitablement* » les enseignements dans les salles de TP.

En l'absence de nouvelle demande de précision et remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

5. VOTE DU BUDGET 2017 DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. HALBOUT explique qu'il s'agit d'un événement important dans la vie de la Faculté des Sciences de Montpellier : « *le vote de son budget annuel !* ».

M. HALBOUT explique que le budget, tel qu'il est présenté, suit la lettre de cadrage fixée par le Conseil ainsi que les feuilles de route adoptées et relatives à la ventilation du budget dans les différents Départements d'enseignement.

M. HALBOUT rappelle le cadre que le Conseil s'était fixé :

- Prendre en compte les efforts demandés sur la ligne fonctionnement : ces efforts ont été répartis au niveau des Départements et des services centraux ;

- Répartir les budgets « socles » des Départements en fonction de leurs activités - cours, TD, TP et sorties terrain - ; des réajustements entre masses - équipement et fonctionnement - ont pu être ensuite opérés depuis la présentation faite au Conseil du 19 octobre dernier notamment entre le Département DESTEEM qui demandait plus de fonctionnement et le Département Physique qui a pu absorber cette demande et qui, en compensation, a obtenu plus d'investissement : il « *salue ici la solidarité entre les Départements de la Faculté !* »

M. HALBOUT explique ces demandes au niveau du DESTEEM : ce Département et le Département Biologie Ecologie font face à un cout croissant qui est lié aux sorties terrain. « *En même temps qu'il est demandé de faire un effort de 5% sur le fonctionnement, les sorties terrain demeurent et l'opérateur augmente ses tarifs ...* »

M. HALBOUT ajoute que cela amène la Faculté à réfléchir sur l'évolution de ses pratiques de partenariat avec l'entreprise de transport disposant du marché et, en conséquence, de réfléchir au fait de disposer de moyens de transport autres pour nos étudiants.

M. HALBOUT précise avoir étudié cette possibilité car « *à un moment où il est demandé à la composante de transformer des dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement, la Faculté des Sciences irait dans le sens voulu par la tutelle et investirait dans l'achat d'un véhicule ce qui, de facto, réduirait le coût de fonctionnement ...* »

M. VINDOLET rappelle que cette pratique se faisait dans le passé.

M. HALBOUT confirme les propos de **M. VINDOLET**.

M. HALBOUT poursuit son rappel relatif au cadre fixé par la Faculté :

- Le Département de Chimie prendra en charge la gestion du master Energie ; la répartition budgétaire en a tenu compte. **M. HALBOUT** rappelle qu'il en a parlé au point précédent - notamment sur les aspects humains - et évoque le fait que le Département Chimie s'est vu notifier le budget correspondant à la gestion de ce Master. Il s'agit d'un transfert de budget et le Département ne pourra pas en faire autre chose que ce que le Département EEA réalisait avec ce budget.

- Maintenir à un niveau élevé les lignes « réserves » permettant d'anticiper d'éventuelles dépenses imprévues. Cela a été demandé depuis quelques années au niveau de la Faculté des Sciences. « *Quand on essaie de rogner certaines lignes, on ne rogne pas sur ces lignes-là car ces « réserves » permettent d'absorber des dépenses non prévues.* » Ces dernières, au niveau fonctionnement, ont été également maintenues à un niveau élevé car, suite aux discussions avec le DESTEEM, « *cela nous laisse présager que malgré les efforts qui ont été réalisés sur les rééquilibrages de masses, il y aura peut-être encore à ajuster le budget de ce Département en cours d'année ; la Faculté se gardant une marge de manœuvre.* » **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que ces lignes serviront à amortir les dépenses en fonctionnement dans les Départements qui voient leurs coûts fixes - au sens activités -, augmenter.

- Renforcer les lignes dédiées aux projets pédagogiques et notamment en fonctionnement (50 milles + 50 milles euros ont été affectés) - il reste de nombreux projets dont le financement a été reporté -. **M. HALBOUT** ajoute que les 100 milles euros provisionnés sur les projets pédagogiques en fonctionnement serviront aussi à financer des projets proposés les années précédentes : la Faculté n'avait réussi à financer que quelques milliers d'euros sur les demandes et il y a un « *gros back load* » sur des projets nécessitant du fonctionnement ; « *surtout à un moment où il est demandé aux Départements de faire des efforts sur cette ligne !* » Pour **M. HALBOUT**, on peut imaginer que des Départements vont faire revenir, dans le cadre des projets pédagogiques, des projets qu'ils n'ont pas pu mener à bien dans le cadre de leur budget propre. Le Bureau a eu un débat sur ce point : « *est-ce que l'on ne créait pas un effet d'aubaine en l'augmentant considérablement ?* » **M. HALBOUT** a apporté la réponse en expliquant que ce n'est pas un effet d'aubaine mais cela doit permettre de résorber une pression qu'a vécue la Faculté cette année.

- Soutenir deux actions mises en avant cette année, en phase avec la stratégie de l'établissement :

- L'ouverture à l'International : le budget et la ligne « *International* » n'ont pas été rognés ! Il n'a pas été demandé d'y appliquer l'effort de 5% demandé sur la composante ; la Faculté continuant à maintenir cette ligne à un niveau élevé ;
- L'innovation pédagogique et notamment les projets TICE : la Faculté finance des heures pour accompagner l'innovation pédagogique et accompagner les réflexions menées au niveau de la composante.

- Contenir les dépenses liées aux heures complémentaires : l'exercice 2016 a montré une stabilisation de la masse salariale affectée aux heures complémentaires. Sur l'exercice 2017, « *nous devons prendre en compte des dépenses liées aux missions complémentaires d'enseignement - auparavant imputées sur la ligne de fonctionnement - mais, nous devrions avoir moins d'heures à compenser pour les décharges, les réductions de service, les délégations et les CRCT - notre potentiel en heures statutaires a augmenté -.* »

Concernant ce dernier point, **M. HALBOUT** note qu'un travail important a été réalisé sur l'offre de formation par **Mme DEGOLS**, **M. HOFFMANN**, les équipes pédagogique et le service OF/SI. La Faculté maîtrise désormais ces dépenses liées aux heures complémentaires malgré l'afflux d'étudiants et nonobstant un changement comptable qui a fait que cette année, la non possibilité de report des heures d'une année sur l'autre a entraîné, de facto, une augmentation des heures complémentaires. *« Les enseignants à qui il a été dit qu'ils ne pouvaient pas reporter leurs heures ont demandé à se les faire payer : la Faculté a donc dû les payer ... ».*

M. HALBOUT précise que cela a été fait cette année ... une dernière fois et ne se fera plus l'an prochain.

M. HALBOUT note qu'il y aura moins d'heure à compenser l'an prochain pour les décharges. Il s'agit d'un élément variable d'une année sur l'autre et finalement, il s'agit d'un élément que *« l'on ne retrouve pas dans les demandes d'efforts auprès des Départements notamment, mais il s'inscrit en plus ou en moins sur les budgets. »*

M. HALBOUT explique que l'on peut avoir l'impression que *« sur notre budget, les heures complémentaires diminuent, mais en fait, le nombre d'heures ne diminue pas car l'activité augmente ... Il s'agit en fait d'un jeu de vase communicant et nous avons moins d'heures compensées. »*

M. HALBOUT annonce aux membres du Conseil que l'année prochaine, moins d'enseignants seront en délégations CNRS ou bénéficieront de décharges, de ce fait il y aura moins d'heures complémentaires à rémunérer et il y aura moins de compensations pour l'Université.

M. FILHOL demande si la Faculté des Sciences a anticipé l'augmentation probable de près de trois cents étudiants à la rentrée prochaine ... ».

M. HALBOUT anticipe et répond que cela se répercutera sur le budget de 2018 car ... il s'agit d'un constat à la rentrée 2017.

M. HALBOUT explique que c'est pour cela qu'il alerte toute la communauté sur l'importance, dès aujourd'hui, d'anticiper les choses pour le budget 2018 !

M. HALBOUT ajoute qu'il n'est pas Conseiller mais, il pense qu'un message fort, dans les semaines à venir, émanant de ce Conseil, doit intervenir. **M. HALBOUT** précise qu'il ne souhaite pas rédiger une motion, mais il pense - et cela est l'objectif de la CDUS - qu'il convient d'alerter chaque communauté sur le fait qu'il faille, dès maintenant, anticiper les tensions que la Faculté des Sciences de Montpellier subira sur son budget 2018.

M. HALBOUT revient sur les propos de **M. FILHOL** en indiquant que cela impactera effectivement le budget 2018 : *« les effets de la rentrée 2017 correspondent à des heures qui seront payées sur le budget de 2018. ».*

M. HALBOUT précise qu'il ne peut pas dire que *« tout va bien »* sur le budget de 2017, mais, grâce à un travail considérable permettant que *« nos ressources propres augmentent, la Faculté a pu, dans son budget, compenser les baisses et donc présenter, sur 2017, un exercice qui est globalement stable, si on met de côté les heures complémentaires qui coutent plus chères. ».*

M. HALBOUT ajoute que sur le restant, le budget augmente. *« Il n'en demeure pas moins que l'année prochaine, la hausse des heures complémentaires et les efforts demandés ne seront pas absorbables. ».*

M. HALBOUT insiste, *« de ce point de vu là, il faut maintenant se mobiliser ! ».*

Pour **M. ALI**, un problème récurrent mérite d'être souligné. *« Ce n'est pas la faute de notre UFR si les Sciences sont attractives et que les étudiants souhaitent venir à l'Université ... alors même que le H/E frise le ridicule ... ».*

En fine, pour **M. ALI**, la composante risque de se retrouver avec des formations *« bas de gamme »* qu'elle n'aura plus les moyens de conserver. En outre, il existe une inégalité entre les composantes de l'Université s'agissant du H/E.

M. ALI note que les enseignants veulent bien faire des efforts : les heures complémentaires ne sont pas uniquement motivées par le désir d'*« arrondir ses fins de mois »* mais parce que cela correspond aux besoins du *« terrain »*.

M. ALI souligne les efforts réalisés par les enseignants des Départements Biologie Ecologie et Biologie Mécanismes du Vivant. Ces derniers essaient d'innover dans leurs pratiques pédagogiques ; toutefois, il n'est pas possible d'enseigner la Biologie sans faire de travaux pratiques.

M. ALI craint qu'à un moment, on arrive à un point de rupture ! Certes, il convient de faire des efforts ... mais, des flux importants d'étudiants sont susceptibles d'arriver !

M. ALI s'interroge : « *Comment est-il possible de solliciter encore plus d'efforts ?* ». Lorsqu'on procède à une comparaison avec d'autres composantes, on s'aperçoit que la Faculté des Sciences est lésée.

M. HALBOUT n'approuve pas les propos tenus par **M. ALI**.

Pour **M. HALBOUT**, les efforts sont partagés a priori au niveau de l'UM, et il a pu le constater effectivement en échangeant avec les Directeurs de composantes du périmètre de l'ex-UM2. Il ne peut, en revanche, évoquer l'ensemble des composantes du nouvel Etablissement car il ne les connaît pas encore très bien.

M. HALBOUT évoque les problèmes qui impacteront le budget 2018 et, en particulier, les Instituts Universitaires de Technologie qui sont particulièrement mobilisés.

M. HALBOUT précise que **M. DUBE**, Directeur de l'IUT de Nîmes, est très inquiet concernant cet exercice budgétaire ... à venir !

Concernant l'exercice 2017, **M. HALBOUT** ne prétend pas que tout va très bien ... Cependant, en considérant les agencements financiers ayant permis son élaboration initiale, « *cela devrait bien se passer.* ».

M. HALBOUT avertit le Conseil : « *Il est d'ores et déjà important de réfléchir au prochain budget !* ».

M. BOUBY revient sur les propos de **M. ALI** et ajoute que des composantes de l'Université de Montpellier disposent de H/E et de budgets bien plus importants que ceux de la Faculté des Sciences. Ainsi, une diminution de 5 % est, à leur échelle, beaucoup plus facile à absorber que « *pour notre composante.* »

Pour **M. BOUBY**, la Faculté des Sciences va être contrainte de diminuer le nombre de travaux pratiques, « *car c'est l'enseignement qui coûte le plus cher !* ».

M. ALI souligne que les sorties terrain sont également concernées.

En conséquence, **M. BOUBY** conclut que la qualité de l'enseignement ne peut que se détériorer.

M. BOUBY maintient qu'il existe une disparité entre les composantes.

M. ALI s'interroge : « *Comment résoudre ces problèmes ?* ».

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences espère toujours le versement de 80 mille euros sur le compte financier 204-13, où plus de 19 mille euros dédiés au réaménagement des salles du Département Informatique ont déjà été sécurisés.

M. HALBOUT souligne qu'un effort a été également affiché au niveau des services centraux de la Faculté.

Concernant le **DESTEEM**, **M. HALBOUT** indique que le budget socle du Département a été augmenté en fonctionnement, au détriment de celui dédié à l'investissement, après un échange avec le Département de Physique.

M. FILHOL note qu'il convient de trouver une solution. Soit la Faculté des Sciences reçoit davantage d'argent, soit les cours seront réalisés dans un amphithéâtre à 600 personnes, sachant que la deuxième solution est une « *horreur absolue !* »

M. FILHOL s'interroge : « *Comment tenir avec si peu d'argent ?* ».

M. FILHOL suggère de s'enchaîner devant la Préfecture ...

M. HALBOUT rappelle que le Conseil doit voter ce jour le budget 2017, ce dernier ayant été établi de manière consensuelle, en respectant la lettre de cadrage que l'assemblée s'était fixée.

Pour **M. HALBOUT**, la bonne solution n'est pas de « *retravailler* » l'offre de formation en envisageant des réductions dans le budget.

Pour **M. HALBOUT**, la Faculté des Sciences doit expressément afficher qu'elle ne peut plus trouver de solutions en son sein. Pour cela, il convient d'alerter l'Université de Montpellier sur le fait que les réductions sollicitées ont pu être absorbées par l'UFR mais, en tout état de cause, il convient d'avoir une feuille de route claire pour le budget 2018.

M. HALBOUT explique formuler cette proposition car elle est largement défendable !

M. HALBOUT ne reprendra pas les propos de **M. BOUBY** : il ne souhaite pas entrer dans une « *guerre entre composantes !* » Toutefois, dans le cadre d'un accord global, le maintien de l'offre de formation de la Faculté des Sciences ne représente pas une somme importante au regard du budget de plusieurs centaines de millions d'euros de l'Université de Montpellier qui, à juste titre, défend des ambitions hautes en matière de formation et de recherche et au surplus, au niveau international.

M. HALBOUT pense que l'an prochain, il conviendrait de sécuriser 100 mille euros supplémentaire sur le budget, correspondant approximativement à la différence entre l'effort qu'il ne faudra pas réaliser et le complément que la Faculté des Sciences devrait obtenir pour absorber l'augmentation du nombre d'étudiants.

Pour **M. HALBOUT**, 100 mille euros sur 400 millions est une infime partie du budget de l'Etablissement : « *aussi, il convient tout de suite de les sécuriser !* »

M. FILHOL craint que cela soit plus difficile que « *cela en ait l'air.* » Toutefois, si l'effectif connaît une augmentation de 150 à 300 étudiants, avec les effets de seuil, et l'inflation qui repart ...

M. HALBOUT explique que toutes les dépenses n'augmentent pas de la même manière. Concernant le fonctionnement et les heures complémentaires, il faut compter environ 100 milles euros. Il est important d'être crédible et savoir quoi demander.

M. FILHOL s'interroge : « *M. HALBOUT sollicite-t-il cette somme au vu de la trajectoire actuelle ?* ».

M. HALBOUT lui répond qu'il s'agit de la première approximation qu'il peut proposer pour le budget 2018.

M. FILHOL complète les propos de **M. HALBOUT** : cela représente donc un supplément de 100 milles euros par rapport au budget déjà attribué.

M. HALBOUT acquiesce.

M. ALI rappelle qu'il est demandé de réfléchir à de nouvelles manières d'enseigner. Aussi, l'amélioration des pratiques peut aider à réduire quelques heures, à la marge.

Pour **M. ALI**, solliciter des « *coupes* » assez drastiques en fonctionnement n'est pas acceptable compte tenu que la Faculté des Sciences accueille un flux important d'étudiants ; il y a ici une véritable incohérence !

M. ALI espère que les composantes seront solidaires entre elles et ce, au sens le plus large ! Il est important de regarder la réalité du terrain.

Pour **M. ALI**, il convient de se mobiliser pour qu'une information claire puisse être remontée à ce sujet. Toutefois, l'Université de Montpellier doit également façonner cette prise de conscience !

M. ALI rappelle qu'il est demandé à la Faculté d'être performante et ouverte au plan national, et ce, alors qu'elle ne sera pas capable d'assurer convenablement, par la suite, la formation des étudiants ...

Pour **M. BOUBY**, il est important d'avoir conscience que l'on arrive, petit à petit, au collège universitaire ! Il est plutôt de nature pessimiste et les faits renforcent ce trait : moyens réduits, effectifs en augmentation, objectif ministériel d'amener 50% d'une tranche d'âge au L3, ... Cela signifie bien qu'il est demandé de réduire les formations d'un point de vue qualitatif !

Selon **M. BOUBY**, la création de la ComUE et des masters « *tubulaires* » sont consécutifs au fait que les étudiants ne sont pas destinés à s'inscrire dans des formations d'excellence. Ces derniers passeront par des écoles privées ou des structures telles que Polytech Montpellier.

M. BOUBY note que, malheureusement, le mécanisme est enclenché. Aussi, on voit ici l'incohérence entre le discours et les moyens alloués. Lorsqu'il y a des TP à 45 étudiants, il n'est pas possible de dispenser un enseignement de qualité dans de telles conditions !

M. BOUBY indique que des étudiants de L3 sont originaires de Roumanie et suivent leurs études à la Faculté des Sciences : ces derniers n'ont jamais fait de travaux pratiques dans leur pays. Ils sont en conséquence ravis de pouvoir en réaliser en France !

M. HALBOUT est en accord avec une majeure partie des propos de **M. BOUBY**. Il ne sait pas de quelle ComUE **M. BOUBY** parle mais celle de l'académie ne semble pas être dans une trajectoire de montée des masters en son sein.

M. BOUBY souligne que la formation des enseignants est déjà une compétence de la ComUE.

M. HALBOUT informe l'assemblée que cela n'est pas vrai !

M. BOUBY insiste : l'ESPE « égale » la ComUE !

Pour **M. HALBOUT**, on verra comment les choses évoluent ...

M. BOUBY rappelle que la ComUE a été mise en place pour concevoir des formations d'excellences ! « *C'est une évidence !* ».

M. HALBOUT s'adresse à **M. BOUBY** en lui demandant s'il sait aujourd'hui même qui va être élu à la Présidence de cet établissement ...

Pour **M. BOUBY**, même si **M. HALBOUT** y est élu, il sera important d'être attentif au devenir de la Faculté des Sciences de Montpellier ... « *Il n'est pas possible de ne pas lutter contre cette structure qui n'alloue pas les moyens nécessaires à la composante pour que celle-ci puisse dispenser un enseignement correct à ses étudiants.* ».

M. HALBOUT indique que la Faculté des Sciences n'a pas été démunie de ses masters : il n'y a pas eu de séparation entre le L et le M. Une trajectoire a été construite, qui s'avère être plutôt une continuité entre ces deux niveaux.

M. BOUBY note une diminution des moyens de la Faculté des Sciences !

M. BOUBY relève que le Conseil débat sur les heures complémentaires payées aux enseignants mais il faut savoir que celles des Biats n'existent pas ! Avec la nouvelle Université, le nombre de jours que peut mettre un agent Biats sur son compte épargne temps est limité. Si un agent effectue trop d'heures complémentaires sur une année, « *tant pis pour lui ...* » La réalité, c'est qu'il y a plus d'étudiants donc plus de travail !

M. HALBOUT acquiesce et rappelle que le Conseil doit formellement adopter le budget 2017. Pour le moment, la Faculté des Sciences n'a pas de retour de la part de l'Université. Ce budget est propre à l'UFR et correspond à ses besoins et arbitrages dans le contexte actuel.

M. HALBOUT entend les craintes et les incertitudes sur l'avenir.

Pour **M. HALBOUT**, il convient de formaliser ces dernières et de faire en sorte que la Faculté anticipe les choses : si ce budget a pu être élaboré par l'UFR tant bien que mal, c'est parce que celle-ci l'a été anticipé depuis le mois de juin. Par conséquent, il faudra faire la même chose pour le prochain budget dès maintenant !

M. JOURDE souhaite revenir sur la solidarité entre les composantes. Il a le sentiment que la Faculté est en mauvaise posture car depuis le LMD4, elle a créé des formations « *tirées au couteau* » et il lui est demandé à nouveau une réduction de 5% ! **M. JOURDE** ne pense pas que les équipes des autres composantes aient réalisé ce travail de la même façon ! Il a des doutes ...

M. HALBOUT n'est pas en accord avec les propos de **M. JOURDE**. Cependant, les autres composantes ont certainement plus de marge de manœuvre que la Faculté des Sciences car ces dernières partent d'un H/E plus élevé.

M. JOURDE insiste : la composante a fait des efforts très importants !

Pour **M. HALBOUT**, les autres composantes en ont également réalisés ! Si l'on considère la réduction des heures complémentaires de manière globale - et d'où partaient certains IUT -, on peut constater que certaines structures ont réalisé des efforts notables, parfois même dans une proportion beaucoup plus importante que la FdS.

M. ALI indique que les IUT ont la capacité d'absorber les 5% de réduction bien plus facilement que la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT imagine que l'on peut également répondre que l'UFR Sciences, du fait de sa taille, dispose de plus de capacités que les petites structures telles que l'IUT de Béziers ; ce dernier n'ayant que peu de moyens humains et connaissant des contraintes et pressions importantes de la part des collectivités locales, en raison d'un contexte territorial difficile.

Pour **M. HALBOUT**, « *chacun a ses difficultés !* ».

M. VINDOLET note qu'en Conseil de Faculté des Sciences, on s'inquiète prioritairement de la composante. Il a cependant effectué une visite des IUT de Béziers, Montpellier-Sète et Nîmes : il est vrai que ces derniers connaissent également de grandes difficultés en termes de moyens.

M. VINDOLET prend l'exemple des salles, matériels et ressources humaines mises à disposition des étudiants : « *cela est parfois lamentable !* ».

Pour **M. VINDOLET**, il s'agit d'un problème général.

Pour **M. LE CLEZIO**, le bilan global doit prendre en compte les efforts réalisés par les responsables de formation, en particulier la mise en place des mutualisations qui ont permis de réduire le volume horaire mais, ayant un effet d'autant plus insidieux sur la recherche et les services administratifs qu'il concentre les contraintes, complexifie le système et prend du temps.

M. LE CLEZIO explique que ce temps perdu est peut être comptablement répertorié mais a une incidence à la fois sur le fonctionnement de la recherche, celui des services centraux et la qualité de la pédagogie.

Pour **M. HALBOUT**, cela fait partie des points montrant que la Faculté des Sciences ne peut plus aller au-delà de la situation actuelle !

M. HALBOUT le répète : la composante doit voter son budget 2017 en tenant compte de la répartition ligne par ligne et colonne par colonne La Faculté doit ensuite le défendre au niveau de l'Université de Montpellier : c'est pour cette raison que **M. HALBOUT** propose à l'assemblée d'y revenir lors du prochain Conseil et ce, s'il devait y avoir des demandes de réajustement.

M. HALBOUT fera une proposition au Conseil pour sceller une demande forte au niveau de l'Université afin d'anticiper le budget de l'an prochain.

M. HALBOUT n'a pas entendu de remarque, ni de demande de modification pour ce budget 2017.

En conséquence, **M. HALBOUT** demande au Conseil d'approuver aujourd'hui ce budget afin que les services puissent le défendre incessamment, auprès de la Présidence de l'Université de Montpellier. Ce n'est pas parce qu'il est voté par le Conseil qu'il sera alloué en l'état à la Faculté des Sciences ...

M. VERNICOS est contre la diminution demandée de 5% !

M. HALBOUT entend cette remarque.

M. HALBOUT suggère de procéder au vote du Budget 2017 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 20

Le budget 2017 de l'UFR Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie l'assemblée pour l'adoption de ce budget et propose de le transmettre à la Direction des Affaires Financières de l'Université, puisque le Conseil lui en donne le mandat. De surcroît, il est important que la composante fasse d'ores et déjà remonter qu'en regard à l'augmentation prévue de ses effectifs et de ses dépenses, elle anticipe une hausse de son budget 2018 de

l'ordre de 100 milles euros. Cette somme correspond à une estimation réelle qu'il convient « *d'aller chercher par tous les moyens possibles.* »

M. HALBOUT demande à l'auditoire s'il accepte que la Faculté défende cette position.

Pour **M. FILHOL**, il faudrait beaucoup plus ! Si la Faculté venait à connaître une hausse importante de ses effectifs étudiants, cela pourrait être problématique.

M. HALBOUT fera tout son possible, au lendemain même de ce Conseil, pour chercher des moyens supplémentaires !

Concernant la ComUE, **M. HALBOUT** espère qu'il pourra rassurer **M. BOUBY** : il n'y aura pas de transferts au sein de la ComUE.

Contrairement à d'autres sites où la ComUE a capté un certain nombre de moyens, **M. HALBOUT** espère que « *notre modèle se recentre sur les activités universitaires et permette de retrouver des moyens qui avaient été octroyés à ces établissements.* »

Pour **M. HALBOUT**, lorsqu'il faut aller chercher des moyens supplémentaires, autant le faire auprès d'endroits où ces derniers ont été captés ...

En ce qui concerne la ComUE et la fusion, **M. VERNICOS** estime qu'il est trop tard.

M. HALBOUT n'a aucunement évoqué la fusion qu'il a défendue. Par contre, à un moment où il convient de faire des efforts sur les moyens, **M. HALBOUT** pense qu'il n'est pas la peine d'inventer des « *usines à gaz qui font autre chose.* »

M. HALBOUT suggère de passer au point suivant.

6. LES STATUTS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. HALBOUT rappelle à l'assemblée que lors des précédents Conseils, l'évolution des statuts a été débattue pour que soit présentée aujourd'hui, une version tenant compte des remarques des Conseillers. Les retours de la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles - DAGI - de l'Université de Montpellier auprès du Responsable administratif sont à la disposition des Conseillers sur l'ENT.

Dans la mesure où ces derniers sont essentiellement techniques, **M. HALBOUT** propose d'adopter ces statuts après avoir passé en revue les divers retours de la DAGI dont il a réalisé une synthèse.

M. HALBOUT précise une demande récurrente que le Conseil avait décidé de ne pas prendre en compte qui est de « *reléguer* » dans les règlements intérieurs des Départements les principes de fonctionnement des Départements.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil a déjà débattu de ce point : il convient que ce dernier soit inscrit dans les statuts de la Faculté des Sciences et non « *relégué* » au Règlement Intérieur de chaque Département.

M. HALBOUT souligne que le Conseil et la Direction maintiennent cette position nonobstant les remarques de la DAGI. Celle-ci a bien compris que la Faculté y tient et propose de suivre le précepte de la composante.

M. HALBOUT note quelques « *coquilles* » à corriger dans le document, notamment dans la numérotation des articles.

M. HALBOUT remarque qu'il n'y a pas de demandes relatives à l'agencement du texte. La DAGI suggère de faire un paragraphe séparé pour les Chargés de mission et elle a raison ! Au jour d'aujourd'hui, ces derniers sont inclus dans un paragraphe nommé « *Directeurs adjoints* ».

M. HALBOUT signale que la DAGI propose de supprimer le paragraphe « *Directeur de la Faculté des Sciences* » et de l'intégrer dans le paragraphe « *Direction* ».

M. HALBOUT suggère de ne pas suivre cette proposition.

Mme ROLLAND n'est pas d'accord avec **M. HALBOUT** car la remarque concerne le changement du chapitre. Cela lui paraît complètement logique car les Directeurs adjoints sont mentionnés dans celui dédié au Directeur : de ce fait, il s'agit de la Direction de la Faculté.

M. HALBOUT demande à **Mme ROLLAND** si elle est bien certaine que les Directeurs adjoints soient mentionnés dans le paragraphe du Directeur.

Mme ROLLAND réitère ses propos.

M. HALBOUT vérifie car il lui semblait qu'il n'y avait que le Directeur.

Mme GALL-BORRUT informe **M. HALBOUT** qu'il s'agit de l'article 11.

M. HALBOUT note que celui-ci concerne le Bureau du Conseil.

Mme GALL-BORRUT corrige ses propos en indiquant qu'il s'agit du troisième point.

Après lecture des différents passages, **M. HALBOUT** confirme ses propos : ce paragraphe concerne uniquement le Directeur et il propose de ne pas tenir compte des remarques faites sur ce point.

Mme GALL-BORRUT note que les modalités de désignation des Directeurs adjoints sont précisées.

M. HALBOUT corrige les propos de **Mme GALL-BORRUT** : ces informations sont inscrites dans le 4ème point. Le Directeur se situe dans un paragraphe séparé des Directeurs adjoints.

Selon **M. HALBOUT**, la DAGI a peut-être lu trop rapidement le document.

Mme ROLLAND reprend le point 3 « *Le Directeur de la Faculté* » : « *la Direction de la Faculté des Sciences est assurée par son Directeur qui peut être assisté d'un ou plusieurs Directeurs-adjoints.* ».

Mme ROLLAND insiste : les Directeurs adjoints sont bien mentionnés dans cette partie.

M. HALBOUT lui répond que dans la mesure où il y a un chapitre dédié au Directeur et un autre intitulé « *Les Directeurs adjoints* », le premier ne va pas être renommé « *La Direction* ».

M. HALBOUT poursuit et évoque les autres remarques de la Direction des Affaires Générales et institutionnelles.

M. HALBOUT signale que la DAGI propose de faire glisser la partie « *Structuration de la Faculté des Sciences* » dans le titre I intitulé « *Composition et structure* », ce qui lui semble pertinent.

A ce stade, **M. HALBOUT** observe qu'il s'agit de remarques intéressantes.

S'agissant du lien avec la recherche, **M. HALBOUT** note que cette observation est en revanche plus sensible. Il est demandé :

- de préciser que les membres des collèges A2 et B2 sont exclusivement des chercheurs - du niveau des Directeurs de Recherche en A2 et de celui des Chargés de Recherche en B2 - ,
- de préciser les UMR en lien avec la Faculté des Sciences de Montpellier - celles rattachées aux Départements scientifiques auxquels la composante est associée - sur la composition des collèges et en annexe.

Pour **M. HALBOUT**, il y a effectivement une ambiguïté. Il propose de préciser que les UMR en lien avec la Faculté des Sciences sont celles présentes dans les Départements scientifiques où la Faculté est associée.

M. HALBOUT rappelle en effet que la composante est associée à des Départements scientifiques dans les statuts de l'Université. Cela est établi en fonction des enseignants-chercheurs dépendant de ces structures.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que la Faculté est associée à cinq Départements scientifiques. Dans les statuts, il serait donc intéressant d'écrire que les UMR associées à la Faculté des Sciences sont celles qui dépendent des Départements scientifiques auxquels la Faculté des Sciences est rattachée.

Pour **M. HALBOUT**, cela permet de « *reléguer* » cette question de rattachement aux statuts de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT indique que cela évitera de créer des listes à mettre à jour lors de chaque changement. Cela sera à l'Université de s'en charger.

M. HALBOUT souligne que dans certains articles, notamment l'article 18, la DAGI sollicite quelques corrections concernant les UMR. Elle souhaite faire noter que celles-ci ne sont pas rattachées mais associées à l'UFR Sciences puisqu'elles sont transversales.

M. HALBOUT poursuit sur les remarques émises par la DAGI UM.

M. HALBOUT explique que le Conseil doit « *trancher* » sur les heures rattachées à un Département d'enseignement. La DAGI a noté que ces dernières varient d'un Département à l'autre, avec un volume à peu près égal à 48h Etd.

M. HALBOUT demande à l'Assemblée si cette position est maintenue.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil a eu un long débat et a statué sur ce statu quo. Cependant, la DAGI demande de le confirmer à nouveau. L'auditoire a donc une dernière occasion de changer ou non cette position récurrente.

M. BOUBY demande précisément ce que sont ces 48 h ?

M. HALBOUT explique qu'il s'agit de 48h Etd. Pour qu'un enseignant-chercheur d'un Département soit également rattaché à un autre, il doit effectuer 48h Etd, validées par le Département et le Conseil de la Faculté des Sciences.

M. FILHOL demande ce qu'il se passe pour un enseignant n'effectuant pas ces 48h Etd.

M. HALBOUT répond que ces derniers font toujours 48h Etd minimum.

M. HALBOUT indique qu'il a été demandé d'apporter des précisions sur les Directeurs de Département et de Services communs. Il s'agit de modifications juridiques concernant leur niveau de compétences : par exemple, les Directeurs de Département ne gèrent pas un budget mais, participent à son élaboration.

En dernier point, **M. HALBOUT** observe qu'il a été demandé de modifier certains termes en leur substituant une formulation juridique. La DAGI est ici dans son rôle de vigilance :

- remplacer « *chargé de l'application des décisions du conseil* » par « *Aux côtés du Directeur de la FDS, le(s) Directeur(s) de Départements, chacun dans le domaine qui les concernent, sont chargés de l'application des décisions du conseil* »,
- remplacer la phrase « *Le Directeur de Département - ou son représentant - représente la composante au sein des Départements scientifiques concernés* » par « *Le Directeur de Département est le correspondant privilégié de la Direction de la Faculté des Sciences pour les affaires relevant des Départements scientifiques concernés* »,
- remplacer « *peut gérer un budget* » par « *... peut participer à la gestion du budget* ».

M. HALBOUT rappelle que le Directeur de la Faculté est l'ordonnateur secondaire. Les Directeurs de Département n'ont pas de délégation de signature sur l'ensemble des décisions du Conseil. Le Directeur n'a pas autorité pour déléguer sa signature.

M. BOUBY trouve cela dommage car cela permettrait de raccourcir les circuits.

M. HALBOUT explique que si cela ne tenait qu'à lui, il déléguerait un grand nombre d'actes de gestion. « *Malheureusement, c'est la loi !* »

Pour finir, **M. HALBOUT** indique que la DAGI demande d'annexer la trame commune des règlements intérieurs des Départements, chose qui sera faite.

Pour **M. BOUBY**, ce n'est pas ce que demande la DAGI. Il est écrit « *Dans le cas où vous souhaiteriez établir des Règlements Intérieurs pour chacun des départements, il faudrait en définir une trame commune et s'interroger sur les autres éléments qui pourraient en faire partie.* »

M. HALBOUT répond qu'il y a effectivement deux choses.

M. BOUBY explique qu'il veut des règlements intérieurs des Départements d'enseignement. Les Départements scientifiques n'ont rien à voir avec les Départements de la Faculté des Sciences.

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'une erreur de la part de la DAGI.

Selon **M. BOUBY**, cela relève toutefois de la compétence de la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Université.

Pour **M. HALBOUT**, il est demandé de mettre en annexe la trame des Règlements Intérieurs des Départements.

M. BOUBY ajoute qu'il existe une trame générale pour l'ensemble des Départements qui l'adaptent ensuite.

M. HALBOUT acquiesce et ajoute qu'il possède cette trame. Elle sera donc annexée comme demandé.

M. HALBOUT propose donc ces modifications ; il rappelle la demande de la DAGI de reporter aux règlements Intérieurs toute la partie sur le fonctionnement interne des Départements d'enseignement est refusée. La Faculté maintient sa proposition mais visiblement la DAGI a l'air « ouverte » sur le fait que la Faculté des Sciences, contrairement à d'autres UFR ex UM1, a des statuts précisant de manière aussi détaillée le fonctionnement fédératif permettant de mettre en avant ses Départements d'enseignement.

M. HALBOUT signale, « pour la petite anecdote », que la Faculté est en train de faire « tâche d'huile » car les UFR Pharmacie et Staps envisagent de mettre en avant, dans leurs statuts, l'existence de Départements d'enseignement ainsi que leur fonctionnement.

M. FILHOL s'interroge : « Quels sont les Départements d'enseignement en UFR de Pharmacie et Staps ? ».

M. HALBOUT lui répond que ces derniers vont être créés. L'idée de la Faculté de Pharmacie est, comme pour la Faculté des Sciences, de mettre en adéquation leur fonctionnement avec celui des Départements scientifiques. Aujourd'hui, cette UFR émerge sur plusieurs disciplines : B3ESTE, Biologie-Agronomie, Biologie-Santé et Chimie.

M. HALBOUT souligne que la DAGI UM a trouvé les statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier « atypiques ». Or, cette spécificité pourrait devenir le cadre général pour d'autres composantes de l'Université.

M. HALBOUT suggère, « si le Conseil se sent assez informé », de procéder au vote des statuts de la Faculté de Montpellier. Avant cela, il précise que « la route est encore longue avant que ces derniers ne soient définitivement adoptés : le texte doit encore passer dans les différentes instances de l'Université de Montpellier. »

M. HALBOUT pense que ces statuts seront entièrement validés à la fin du mois de janvier 2017, ce qui devrait être en phase avec le processus électoral interne, sachant que l'objectif est de disposer de statuts « toilettés » pour les prochaines échéances.

En l'absence de nouvelle question, M. HALBOUT propose de passer au vote des statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 22

Le vote des statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie l'assemblée de ce vote unanime et rappelle qu'il s'agit d'un travail initié il y a déjà une année ... pour disposer d'un consensus sur de nouveaux statuts.

M. HALBOUT se souvient d'une version proposée il y a 3 ou 4 ans mais, qui n'était pas suffisamment consensuelle.

M. BOUBY relève que ce dernier travail sur les statuts date effectivement de plus d'un an car celui-ci avait été initié lors

du précédent mandat de **M. HALBOUT**.

M. HALBOUT acquiesce et ajoute que lorsqu'un projet ne fait pas l'unanimité, il convient de proposer autre chose, avant de procéder à l'adoption définitive d'un texte.

M. HALBOUT suggère de passer au point suivant.

7. VIE ÉTUDIANTE

a- Festisciences

M. HALBOUT rappelle à l'assemblée que le Festisciences 2016 aura lieu le jeudi 24 novembre 2016 sur le campus Triolet. Les associations estudiantines de la Faculté des Sciences ont prévu de nombreuses activités - distribution gratuite de crêpes, gaufres, boissons, jeux, un concert et un repas -.

M. HALBOUT se réjouit de la participation des associations à l'occasion de cet événement et invite les étudiants et agents à profiter de cette journée festive et ... informative.

M. HALBOUT précise que **M. Philippe WALTER** tiendra une conférence en fin d'après-midi, au sein de l'amphithéâtre 6.01, dont le thème sera « *Pourquoi un peintre choisit-il un pigment particulier* ».

M. HALBOUT demande à **M. FILHOL** de présenter **M. WALTER** et de donner davantage d'informations sur l'objet de sa conférence.

M. FILHOL explique à l'assemblée que ce dernier est Directeur de recherche au CNRS et Directeur du Laboratoire d'Archéologie Moléculaire et Structurale à l'Université Pierre et Marie Curie d'Ivry. **M. WALTER** est un Physico-Chimiste.

M. FILHOL ajoute que **M. WALTER** est un scientifique reconnu ayant notamment travaillé sur le tableau de « *La Joconde* » ainsi que six autres portraits de Léonard de Vinci. A cet effet, il a donné de nombreuses conférences dans une vingtaine de pays - Etats-Unis, Canada, Allemagne, Japon,...-.

M. FILHOL indique que **M. WALTER** est un orateur d'exception qui interviendra dans le cadre du Festisciences pour présenter l'utilisation par l'homme des pigments naturels notamment en peinture. Cette conférence permettra d'expliquer comment les couleurs ont permis de répondre aux attentes des artistes pour obtenir des effets particuliers dans leurs œuvres.

M. FILHOL invite les membres du Conseil à assister à cette conférence et ajoute que **M. WALTER** sera également présent à l'occasion de la table ronde organisée le matin en salle des Actes.

M. HALBOUT rappelle que le Festisciences opère un lien entre l'Art et les Sciences : la première édition portait sur la musique, cette année sur la peinture. La dernière édition a été un véritable succès et **M. HALBOUT** espère que cette prochaine journée le sera aussi.

M. HALBOUT rappelle que lors de cette manifestation, se tiendra également la « *Journée des masters.* »

M. HOFFMANN indique que les Responsables de master seront présents le matin au sein du bâtiment 6 pour une présentation générale puis, pour le « *speed dating* » à partir de 14 heures au bâtiment 7.

M. HALBOUT ajoute que les Responsables de master de la Faculté et de l'ensemble des composantes de l'Université de Montpellier, sont invités et viendront présenter leurs formations auprès des étudiants de la Faculté des Sciences.

Pour **M. HALBOUT**, il serait intéressant que les étudiants des autres composantes soient informés de cette journée et que la Faculté des Sciences puisse également présenter ses masters au sein des autres UFR.

M. HALBOUT rappelle que l'an dernier le Festisciences avait débuté par un hommage à Hugo Sarrade, étudiant en Informatique à la Faculté des Sciences. Il espère que cette journée débutera de manière plus festive cette année ...

M. HALBOUT précise que **M. SARRADE** sera également présent pour le lancement de la Bourse Jiyuu - Hugo Sarrade. Cette année, deux bourses seront attribuées à des étudiants.

Enfin, dans le cadre de la valorisation des Relations Internationales, **M. HALBOUT** rappelle que le Service RI de la Faculté des Sciences réalisera également une présentation.

b- Les Chargés de mission étudiants

M. HALBOUT informe l'auditoire que ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil car le sujet est encore en phase de réflexion. Il reste encore de la « *diplomatie* » à opérer auprès des étudiants.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences promeut la neutralité mais aussi la collégialité ...

M. HALBOUT insiste sur les deux mots « *sérénité et pluralité* » !

8. VOTE DE CONVENTIONS

M. HALBOUT présente les six conventions proposées au vote du Conseil ce jour, ces dernières étant disponibles sur l'ENT.

Concernant l'accord Inter composante DUETI, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil qu'il s'agit de mettre en place une césure pour permettre une ouverture à l'International. Les IUT, dans le cadre d'une mobilité à l'International, vont proposer des passerelles pour que les étudiants puissent poursuivre leurs études au sein de la Faculté des Sciences.

Mme ROLLAND signale que ce n'est donc pas une césure mais, une poursuite d'étude ! Les étudiants partent à l'étranger avec un projet pédagogique bien précis afin d'obtenir les équivalences et ensuite, poursuivre en L3 ; la césure n'est pas diplômante.

M. HALBOUT rectifie ses propos et confirme ceux de **Mme ROLLAND** ; lorsque la césure avait été initialement présentée, il était question qu'elle soit également diplômante.

Mme GALL-BORRUT rappelle que l'année de césure ne l'est pas.

M. HOFFMANN et **M. HALBOUT** acquiescent.

Mme GALL-BORRUT précise qu'à l'issue du DUETI, la Faculté des Sciences délivre un diplôme de L3 car les IUT ne peuvent le faire.

M. HALBOUT ajoute que les étudiants obtiendront une licence.

Mme HAMMAR confirme que ce DUETI est diplômant et qu'il ne s'agit pas d'une césure.

M. HALBOUT indique que ce dernier est diplômant et que les étudiants s'inscrivent en Licence.

Mme HAMMAR le confirme.

Concernant la convention de mise à disposition de locaux, **M. HALBOUT** explique que celle-ci n'a pas été modifiée mais qu'un article a été complété, en lien avec la Direction Hygiène et Sécurité de l'Université de Montpellier relatif, notamment, au tri sélectif des déchets, leur étiquetage et leur conditionnement. Ainsi, les utilisateurs seront informés de la procédure d'élimination des déchets à respecter.

S'agissant de la convention SCHLUMBERGER, **M. HALBOUT** opère un lien avec le budget. « *Il convient d'aller chercher l'argent où l'on peut.* » Le DESTHEEM est ainsi en contact avec de grandes entreprises, travaillant main dans la main avec les formations de la Faculté des Sciences. Dans le cadre de ce mécénat, la composante recevra 10 mille euros.

Mme GALL-BORRUT note une « *coquille* » dans le texte ; le nom de Total apparaissant à l'article 6.

M. HALBOUT confirme qu'il s'agit d'une erreur de copier-coller.

Mme FRISOU souligne que la convention a été signée par SCHLUMBERGER et que cette erreur a été rectifiée.

Concernant la Mention Chimie, **M. HALBOUT** informe l'assemblée que des partenariats sont actuellement mis en place.

M. HALBOUT signale que cette pratique de partenariat est actuellement « *en vogue* » dans les écoles d'ingénieurs

M. HALBOUT demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions au sujet de ces six conventions.

M. MANCHERON souhaite intervenir au sujet de la convention passée avec le collège « *Les Fontanilles* ». Il pense qu'un prêt de matériel a déjà été réalisé pour ce collège.

M. MANCHERON trouve dommage de devoir voter à nouveau ce texte au mois de novembre alors que cette exposition a démarré au 17 octobre dernier et surtout, si l'on a déjà contracté une première fois avec cet établissement.

Mme FRISOU explique être dépendante des équipes pédagogiques qui sont à l'origine de l'élaboration des textes. Elle précise qu'une procédure écrite et « *claire* » a été adressée à l'ensemble de la Communauté enseignante de la Faculté des Sciences et que celle-ci, doit être respectée par tous. A défaut, les textes ne peuvent être présentés dans les temps, ce qu'elle regrette également. « *Chacun doit prendre ses responsabilités.* ».

M. HALBOUT précise que cette remarque sera relayée auprès de **M. SABY** et plus largement auprès des équipes pédagogiques de la Faculté.

M. MANCHERON imagine qu'il y a des rouages administratifs complexes.

M. HALBOUT comprend que le Conseil « *rôle* » car lui-même n'est pas satisfait.

M. MANCHERON se trouve mis devant le fait accompli : de ce fait, il se sent obligé de voter. Il n'a aucun problème de principe pour cette convention, qui est en outre très bien rédigée, mais voter un document le 16 novembre alors que l'exposition a débutée le 17 octobre lui paraît décalé ...

S'agissant d'une deuxième édition, **M. MANCHERON** pense qu'il faudrait caler et signer les documents en amont.

M. HALBOUT partage l'avis de **M. MANCHERON**. Par ailleurs, **M. HALBOUT** note le travail remarquable réalisé par le Département du DESCIRE mais, il faut être rigoureux sur les procédures.

Selon **M. HOFFMANN**, il serait intéressant d'indiquer une durée de deux ou trois ans pour certaines conventions susceptibles d'être renouvelées.

M. HALBOUT indique que ce partenariat n'est pas pérenne. Concernant le collège « *Les Fontanilles* », il s'agit bien d'un renouvellement mais, le but initial de ces prêts est d'être présentés de collège en collège.

Mme GALL-BORRUT explique que le Conseil « *rôle* » un peu car il se retrouve contraint de voter cette convention tardivement, cependant, cet accord n'est pas extrêmement « *épineux* ».

M. BOUBY demande si les conventions seront votées en bloc car, il souhaite voter contre le partenariat avec SCHLUMBERGER.

M. BOUBY ne peut voter pour cette convention qu'il juge « *politique* ».

M. HALBOUT comprend la position de **M. BOUBY**. Cependant, en sa qualité de Directeur de la Faculté des Sciences, il est satisfait de voir de « *l'argent rentrer* » et de constater que des partenariats avec des entreprises, servent aussi aux étudiants de la composante !

M. BOUBY n'est pas contre les partenariats avec les entreprises en général. Mais, celles passés avec SCHLUMBERGER et TOTAL entres autres, le gênent.

M. VERNICOS ajoute que le Conseil a le droit de donner son avis !

M. HALBOUT confirme les propos de **M. VERNICOS** et explique que si le Conseil l'accepte, il fera voter les conventions successivement ou séparera le partenariat avec SCHLUMBERGER des autres conventions.

M. HALBOUT propose au Conseil de procéder au vote de conventions :

- Convention de mise à disposition de locaux avec en annexe 1 « *Le tri sélectif et Etiquetage* » et annexe 2 « *Le conditionnement des déchets* »,
- Accord Inter-composantes DUETI entre l'institut Universitaire Technologique de Montpellier et la Faculté des Sciences,
- Convention de partenariat entre le collège « *Les Fontanilles* » de Castelnaudary et la Faculté des Sciences,
- Convention de partenariat entre Lycée Alphonse Daudet de Nîmes et la Faculté des Sciences,
- Convention de partenariat entre Université de Monastir de Tunisie et de Faculté des Sciences.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 21

Les conventions recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT suggère de procéder au vote de la convention de mécénat entre l'entreprise Services Pétroliers Schlumberger et l'Université de Montpellier.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 1

Favorable : 18

M. HALBOUT remercie l'assemblée pour ces votes et rappelle que la prochaine séance se tiendra le 7 décembre prochain.

M. HALBOUT demande aux Directeurs de Département de bien vouloir faire remonter, d'ores et déjà, leurs projets pédagogiques qui seront présentés lors du prochain Conseil et seront votés en janvier 2017.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la 4ème séance - année universitaire 2016 - 2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11h25**.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **7 décembre prochain**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 271	Mercredi 7 décembre 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
8. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
9. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
10. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
11. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
12. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
13. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
14. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
15. **Chefs de Service** FdS.

Document référencé : Direction SG/CF/GG - Conseils 260 à 270, n° 270 - 16 novembre 2016 -